

Proximain

Plateforme de services à la personne

Facile...	<p>Une écoutante vous répond du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.</p> <p>Pour toutes vos demandes de services, un seul numéro : N° vert : 0 800 00 87 87</p> <p>Vous pouvez également nous contacter par courriel ou par courrier avec ce formulaire.</p>
Rassurant...	<p>Les entreprises, artisans et associations adhérents à Proximain vous proposent un large panel d'offres de prestations. Ils sont inscrits à la Chambre des Métiers et/ou à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Vienne et ont signé une charte qualité.</p>
Pratique...	<p>Une écoutante vous informe immédiatement et vous simplifie l'accès et les démarches auprès des services à la personne. L'adhérent vous contacte dans les 24 heures.</p>
Avantageux...	<p><u>Déduction fiscale :</u> Les services à la personne (travaux ménagers, petits travaux de jardinage, petit bricolage, garde d'enfant...) peuvent ouvrir droit à des avantages fiscaux. Rendus au domicile, ils ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu à hauteur de 50% des sommes engagées. Cet avantage fiscal peut également prendre la forme d'un crédit d'impôt.</p> <p><u>Exonération :</u> Exonération d'une partie du montant des cotisations patronales pour les employeurs de plus de 70 ans ou handicapés.</p> <p><u>Le chèque emploi service :</u> C'est un titre de paiement à montant prédéfini financé en tout ou partie par une entreprise, un comité d'entreprise, une mutuelle, une caisse de retraite, une collectivité territoriale, ... Il sert à rémunérer un salarié à domicile, une assistante maternelle agréée, un prestataire de service ou une structure d'accueil (crèche, halte-garderie, ...). Il est cumulable avec la réduction d'impôt.</p>
Services à la personne...	<p>Maintien à domicile : accompagnement à un rendez-vous accompagnement aux courses aide aux repas aide au lever et au coucher coiffure courses dame de compagnie esthétique garde malade garde de jour, de nuit livraisons diverses</p>

<p>Services liés à l'habitat</p>	<p>ménage préparation des repas repassage transport de personnes</p> <p>Mieux vivre la maison : aide au déménagement cours d'informatique et maintenance démarches administratives garde et promenade d'animaux mécanique auto à domicile remise en forme à domicile secrétariat à domicile</p> <p>Garde d'enfant : baby sitting soutien scolaire / aide aux devoirs</p> <p>Amélioration de l'habitat : carrelage chauffage climatisation couverture dallage décoration intérieure démolition démoussage de toitures dépannage TV, hi-fi, magnétoscope dératisation, désinfection électricité enlèvement d'encombrants / vide cave / vide grenier faïence ferronnerie imperméabilisation de façade installation de gaz isolation lessivage maçonnerie menuiserie nettoyage haute pression peinture / papiers-peints petits travaux de bricolage / jardinage plâtrerie / placoplâtre ponçage pose de tous types de sols plomberie pose clôture et portail serrurerie ravalement de façades</p>
----------------------------------	--

	réparations diverses vitrierie vitrification parquets zinguerie Entretien jardin : arrosage de plantes entretien parcs et jardins / tronçonnage Autres : Entretien de monuments funéraires Pose d'antenne et satellite Relevé de boîte aux lettres
--	--

Conditions d'adhésion

	Vous êtes responsable d'une association, d'une entreprise artisanale ou de services, vous pouvez devenir adhérent.
Nature juridique	Les adhérents peuvent être des associations ou des entreprises privées
Adhésion :	Elle est formalisée par la signature d'une convention. La participation des adhérents à Proximain est fixée pour les entreprises à 5 % du montant H.T des prestations fournies sur la main d'œuvre et le déplacement et pour les associations à un montant forfaitaire sur le nombre d'heures réalisées.
Engagement des adhérents :	Chaque adhérent : - doit être enregistré à la Chambre des Métiers et/ou à la Chambre de Commerce et d'Industrie avant de recevoir l'accord du comité technique de Proximain. - s'engage à respecter les termes du règlement intérieur, de la charte qualité et de la convention d'adhésion.